

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Commune de Glières-Val-de-Borne



Monsieur CAULLIREAU Benoît
7 route de Saxias
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 21/07/2023, reçu le 25/07/2023 - Demande d'autorisation n°DP07421223A0049 pour la réalisation de murs de soutènement, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 13/07/2023 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 25/10/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 26 octobre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

L. VALIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.